

NATIONS UNIES



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSEIL DE SÉCURITÉ

Distr.
GÉNÉRALE

A/36/338

S/14563

22 juin 1981

FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Trente-sixième session
Points 22 et 34 de la liste préliminaire*
LA SITUATION AU KAMPUCHEA
QUESTION DE LA PAIX, DE LA STABILITÉ ET
DE LA COOPÉRATION EN ASIE DU SUD-EST

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Trente-sixième année

Lettre datée du 19 juin 1981, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente des Philippines auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration faite à la presse le 19 juin 1981 par S. Exc. Carlos P. Romulo, en sa qualité de Ministre des affaires étrangères des Philippines, au sujet du problème kampuchéen.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et des pièces jointes comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 22 et 34 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) Reynaldo O. ARCILLA

* A/36/50.

ANNEXE

DECLARATION FAITE A LA PRESSE LE 19 JUIN 1981 PAR S. EXC. CARLOS P. ROMULO,
EN SA QUALITE DE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES DES PHILIPPINES, AU SUJET
DU PROBLEME KAMPUCHEEN

Je prends la parole en tant que Ministre des affaires étrangères des Philippines. Je ne vois rien de nouveau dans les récentes propositions de Phnom Penh. Les Vietnamiens n'ont pas modifié leur position bien connue sur le Kampuchea ou sur la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies concernant une solution politique d'ensemble au problème kampuchéen. Le Viet Nam reste intransigeant et s'est contenté de réitérer les propositions faites à Ho Chi Minh-Ville. Peut-être les Vietnamiens se sont-ils efforcés de paraître raisonnables immédiatement avant la Réunion ministérielle de l'ANASE et la Conférence internationale sur le Kampuchea. En apparence, ils ont essayé de faire quelques concessions au sujet de l'organisation des négociations. Ils ont développé leur proposition de conférence régionale en y prévoyant la présence du Secrétaire général et éventuellement celle d'un plus grand nombre d'observateurs. Notre position à l'égard des propositions faites à Ho Chi Minh-Ville est parfaitement claire. Nous ne pouvons les accepter, car elles sont incompatibles avec la résolution de l'Assemblée générale sur le Kampuchea.

Nous considérons que la déclaration de Phnom Penh revient essentiellement à reformuler les propositions faites à Ho Chi Minh-Ville. Par exemple, elle prévoit d'examiner les "problèmes régionaux d'intérêt commun", au lieu du conflit au Kampuchea. Deuxièmement, il est proposé que ces "problèmes régionaux d'intérêt commun" soient examinés dans le cadre soit d'une conférence régionale soit de consultations régionales. Troisièmement, le rôle de la Conférence internationale est d'entériner tous accords éventuellement atteints lors de la conférence régionale ou des consultations régionales.

Il y a trois éléments nouveaux, mais ils sont dépourvus d'importance quant au fond. En quoi consistent ces trois nouveaux éléments?

Il s'agit, premièrement, de permettre au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies d'assister en tant qu'observateur et à titre personnel à la conférence régionale; deuxièmement, de permettre également à la conférence d'autoriser un plus grand nombre d'observateurs, y compris de puissances n'appartenant pas à la région, à assister à la conférence régionale et, troisièmement, de permettre que la Conférence internationale soit convoquée par l'Organisation des Nations Unies à condition que celle-ci cesse de reconnaître le Gouvernement du Kampuchea démocratique.

En ce qui nous concerne, nous ne voyons là quant au fond rien de nouveau qui mérite examen ou réponse de notre part. En fait, la proposition de convoquer une conférence régionale vise même à nous diviser entre Etats "plus raisonnables" et "moins raisonnables" au sein de l'ANASE, distinction qui est dénuée de fondement. Nous n'avons pas le sentiment que la déclaration nous fournisse un cadre approprié pour la recherche d'une solution à la question du Kampuchea, pour les raisons suivantes :

A/36/338
S/14563
Français
Annexe
Page 2

Premièrement, de l'aveu même du Viet Nam, le conflit au Kampuchea met en cause des pays appartenant à la région aussi bien que des puissances extérieures à la région. Cela étant, ni la conférence régionale qu'il propose pour juillet, ni des consultations régionales, ne fourniraient un cadre approprié à notre recherche d'un règlement politique d'ensemble du problème.

Deuxièmement, tant que le Viet Nam ne reconnaîtra pas que le Kampuchea constitue le problème à examiner, nous ne ferions que semer la confusion en acceptant de participer à la fois à la conférence régionale ou aux "consultations régionales" proposées, selon la définition du Viet Nam, et à la Conférence internationale qui a pour objet "la paix et la stabilité, l'amitié et la coopération en Asie du Sud-Est".

Le seul élément que l'on puisse qualifier de positif est que la déclaration ne comporte pas d'accusation ou d'avertissement direct à l'encontre de la Thaïlande ou d'un autre pays de l'ANASE, comme c'était le cas dans certaines déclarations précédentes.

